

Cour d'appel
fédérale



CANADA

Federal Court
of Appeal

Date : 20090915

Dossier : A-511-08

Référence : 2009 CAF 267

**CORAM : LE JUGE SEXTON
LE JUGE BLAIS
LA JUGE LAYDEN-STEVENSON**

ENTRE :

HYPOTHÈQUES TRUSTCO CANADA

appelante

et

SA MAJESTÉ LA REINE

intimée

Audience tenue à Toronto (Ontario), le 15 septembre 2009.

Jugement rendu à l'audience à Toronto (Ontario), le 15 septembre 2009.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LE JUGE SEXTON

Cour d'appel
fédérale



Federal Court
of Appeal

Date : 20090915

Dossier : A-511-08

Référence : 2009 CAF 267

**CORAM : LE JUGE SEXTON
LE JUGE BLAIS
LA JUGE LAYDEN-STEVENSON**

ENTRE :

HYPOTÈQUES TRUSTCO CANADA

appelante

et

SA MAJESTÉ LA REINE

intimée

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR

(Prononcés à l'audience à Toronto (Ontario), le 15 septembre 2009)

LE JUGE SEXTON

[1] Il nous est impossible de conclure que le juge de la Cour canadienne de l'impôt a commis une erreur manifeste ou dominante en maintenant les cotisations établies par le ministre concernant la pénalité civile de recouvrement des fonds que l'appelante était tenue de verser.

[2] En conséquence, l'appel devrait être rejeté avec dépens.

« J. Edgar Sexton »

j.c.a.

Traduction certifiée conforme
Semra Denise Omer

COUR D'APPEL FÉDÉRALE
AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-511-08

**APPEL D'UN JUGEMENT RENDU LE 8 SEPTEMBRE 2008 PAR LE JUGE
L.M. LITTLE DANS LE DOSSIER N^o 2006-2572 (IT)G.**

INTITULÉ : HYPOTHÈQUES TRUSTCO
CANADA c. SA MAJESTÉ LA
REINE

LIEU DE L'AUDIENCE : Toronto (Ontario)

DATE DE L'AUDIENCE : Le 15 septembre 2009

**MOTIFS DU JUGEMENT
DE LA COUR :** (LES JUGES SEXTON, BLAIS
ET LAYDEN-STEVENSON)

PRONONCÉS À L'AUDIENCE PAR : LE JUGE SEXTON

COMPARUTIONS :

Thomas Sutton/ Heather L. Meredith/ Colin Taylor POUR L'APPELANTE

Joanna Hill POUR L'INTIMÉE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

McCarthy Tétrault LLP POUR L'APPELANTE
Toronto (Ontario)

John H. Sims, c.r. POUR L'INTIMÉE
Sous-procureur général du Canada
Ottawa (Ontario)